

SITUATIONS EVOQUEES AU CERCLE DE SILENCE DU MARDI 31 JANVIER 2012

LE CAMP DE MIGRANTS DE NORRENT-FONTES DEMANTELE HIER EN DEBUT DE MATINEE

Conduite par le sous-préfet de Béthune, une opération de démantèlement du camp de migrants de Norrent-Fontes a été menée, hier matin, dès 8 h 30. Deux petites heures auront suffi à réduire à néant les baraquements de fortune installés depuis fin 2008

La démolition du camp, inoccupé depuis le 17 décembre, s'est déroulée dans le calme sous l'oeil un tantinet anxieux du sous-préfet et des nombreux gendarmes qui quadrillaient le terrain et interdisaient l'accès au site.

En deux heures de temps, les deux grues réquisitionnées par les services de l'État ont fait mordre la poussière aux baraquements décatés, laissant derrière elles quelques débris en marge de rares effets personnels remis à la commune par la gendarmerie.

Les 46 migrants, hébergés depuis un mois dans une salle communale pour se protéger du froid, n'en ont rien su. Tout juste ont-ils reçu la visite de fonctionnaires venus leur mettre trois options sous le nez au saut du lit : un retour en Érythrée en partie financé, une procédure de demande de droit d'asile et enfin, une place en hébergement d'urgence. Un scénario « ubuesque » pour le maire Marc Boulnois, qui, après une entrevue virile mais courtoise, sur place, avec le sous-préfet, n'a pas mâché ses mots envers le représentant de l'État. «...**Se réfugier derrière le prétexte de l'insalubrité est indigne....** Cet espace communal restera dédié à l'accueil des migrants ! »

Durant un point presse improvisé à l'arrière de sa voiture de fonction, Jean-Michel Bédécarrax, tout aussi ferme sur sa position, « Malgré un arrêté préfectoral d'insalubrité irrémédiable pris le 22 septembre, et le procès verbal de l'Agence régionale de santé constatant que la commune se soustrayait à ses obligations de démolition, le maire de Norrent-Fontes n'a entrepris aucune démarche pour faire cesser l'existence de ce taudis. L'État s'en est donc chargé, conformément au pouvoir de substitution prévu par le code de la santé publique »

Chacun appréciera..... En ces moments difficiles, nous tenons à témoigner notre solidarité à nos amis de TERRE D'ERRANCE NORRENT FONTES, aux migrants et à ceux qui les soutiennent.

ÇA SE PASSE A TOURCOING EN JANVIER 2012

Isabelle, originaire du Cameroun, est venue régulièrement en France en 2001. Elle a suivi avec succès des études de pharmacie et elle est maintenant diplômée docteur en pharmacie. Elle a des propositions de travail comme pharmacienne adjointe mais l'administration lui interdit de travailler.

Elle a construit sa vie ici et sa petite fille est scolarisée en maternelle à l'école Notre-Dame Immaculée à Tourcoing.

Le papa réside et travaille régulièrement en France.

Pourtant, à tout moment, Isabelle peut être expulsée parce que la loi est ainsi, inhumaine, injuste. Chargé de l'appliquer, le préfet du Nord lui a refusé un titre de séjour lui permettant de travailler et lui a délivré une obligation de quitter le territoire.

Le Tribunal Administratif de Lille, la Cour d'Appel administrative de Douai ont confirmé la légalité de la décision préfectorale.

Enseignants, parents, amis, citoyens sont choqués de cette inhumanité qui peut conduire à séparer une petite fille de l'un de ses parents. Ils demandent un réexamen humain et bienveillant de la situation administrative d'Isabelle et sollicitent pour elle un titre de séjour pour qu'une petite fille ne soit pas séparée de sa maman ou de son papa.

La France vient d'être condamnée pour détention "inhumaine" et "dégradante" des réfugiés mineurs. Le Nouvel Observateur avait enquêté. (Extraits)

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné jeudi 19 janvier la France pour avoir enfermé une famille kazakhe en attente d'expulsion dans un centre de rétention administrative inadapté pour leurs deux très jeunes enfants. "Les conditions de vie des enfants des requérants, une fillette de trois ans et un bébé (...) ne pouvaient qu'entraîner une situation d'angoisse et de graves répercussions psychiques", déclare la Cour européenne des droits de l'Homme dans son arrêt, estimant ces traitements inhumains ou dégradants.

La face cachée de la politique du chiffre

Des enfants, des femmes enceintes, des familles entières déplacées d'un bout à l'autre du territoire pour être enfermés dans ces lieux de détention administrative : c'est la face cachée de la politique du chiffre en matière d'expulsions ; L'objectif pour l'année 2011 était de 30.000 "éloignements".

Mais derrière les chiffres, il y a des visages, des noms, des histoires, que les pouvoirs publics n'ont guère envie de montrer puisque la presse ne pénètre pas dans les "CRA", ces antichambres cadénassées de la reconduite à la frontière. Il faut alors ruser, pour découvrir ces lieux où l'on enferme des enfants, à l'abri des regards et sans autre forme de procès [...]

En métropole et outremer, dix CRA sur les 27 existants "accueillent" (selon le terme officiel) des mineurs avec leurs parents. Le seul endroit en France (si l'on ne tient pas compte de la soixantaine de bébés qui naissent chaque année en prison) où des mineurs de moins de 13 ans sont enfermés. Une exception, dont le ministère de l'Intérieur ne doit pas être bien fier puisqu'il se refuse à rendre publics les chiffres de ces retenues un peu particulières [...]